



Département de la Haute Corse
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

PROCES VERBAL

Séance du samedi 30 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 6

L'an deux mille vingt-deux et le trente juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 22 juillet 2022, s'est réuni sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI

Présents : 5

Sont présents : Don Pierre ALESSANDRI, Jean Marie ANTONETTI, Joseph ANTONETTI, Paul José LEONETTI, Jean Pierre ROUBY

Votants : 6

Représentés : Roland VINCENTI

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean Pierre ROUBY

Le quorum étant atteint, la séance débute à 11h00.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du conseil municipal du 16 juillet 2022
- 2) Eclairage Public - Demande de subvention Assistance à Maîtrise d'Ouvrage(délibération)
- 3) Bilan financier de l'école 2021 et participation des communes (délibération)
- 3) Questions diverses

1) Approbation du conseil municipal du 16 juillet 2022

Le Procès-Verbal du conseil municipal du dimanche 16 juillet 2022 est approuvé :

Votant : 6 Pour : 6 Contre : 0

2) Eclairage Public - Demande de subvention Assistance à Maîtrise d'Ouvrage(délibération)

Délibération : Eclairage Public - Demande de subvention Assistance à Maîtrise d'Ouvrage -
DE 2022_030

La présente délibération est proposée en remplacement de la délibération DE_2022_006 du 06 mars 2022 car le taux de subvention est passé de 50% à 70% du montant HT.

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Le diagnostic du réseau d'éclairage public de la commune, réalisé par l'entreprise EUREKA Energies, décrit l'état des lieux, le bilan énergétique et financier et conclut sur les préconisations figurant dans le schéma directeur.

Les travaux présentés poursuivent des objectifs d'économies énergétique et financière ainsi que d'amélioration des installations d'éclairage public.

Dans ce but, il est proposé au conseil municipal de solliciter un soutien financier dans le cadre de l'Appel à Projets, lancé par l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse et de ses partenaires.

Le conseil municipal, par son vote :

VOTANTS : 6 POUR : 6 CONTRE : 0

APPROUVE

les prestations intellectuelles et compétences pour le suivi et le contrôle des travaux nécessités par la rénovation d'éclairage public, comme détaillées dans le tableau ci-dessous

Prestation	Investissement global HT	Financement	
		Subventions € HT	Fonds propres € HT
		CPER-FEDER-Agir+	
Maîtrise d'œuvre	12 070,50	8 449,35	3 621,15
Assistance à maîtrise d'ouvrage	7 428,00	5 199,60	2 228,40
TOTAL	19 498,50	13 648,95	5 849,55

AUTORISE

le Maire à réaliser les démarches et signer les documents relatifs à cette opération.

3) Bilan financier de l'école 2021 et participation des communes (délibération)

Objet: Bilan financier de l'école 2021 et participation des communes - **DE 2022 031**

Afin d'évaluer la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école, Il convient d'établir un bilan financier pour l'année 2021.

Investissement en 2021 :

- Dépenses à 553,00 € (Imprimante laser et cartouches d'encre)
- Recettes à 0,00 €

Fonctionnement en 2021 :

- Les dépenses de fonctionnement (30 685,73 €) se répartissent de la façon suivante :

Alimentation	48.18
Fournitures d'entretien	107.08
Fournitures administratives	359.80
Fournitures scolaires	678.23
Contrats de prestations de services (EPS)	1 428.00
Location (JSP)	1 000.00
Rémunération intermédiaires	25.00
Déplacements, missions	1 446.48
Frais postaux et télécommunications	1 505.70
Autres impôts, taxes	125.00
Salaire ATSEM	13 287.40
Publicité, publication, relation pub	150.00
Charge de personnel (ATSEM)	8 702.64
EDF	1 822.22
TOTAL	30 685.73

- Les recettes de fonctionnement : 7 500 €.

Il faut rappeler que 10 élèves ont fréquenté l'école de Piedicorte en 2021 dont 3 enfants extérieurs au village (1 Altiani, 2 Giuncaggio). Leur commune de rattachement a participé aux frais de fonctionnement de l'école à hauteur de 1500 € par enfant scolarisé à Piedicorte. Les 2 communes (Pietraserena et Pancheraccia) n'ayant aucun enfant scolarisé dans l'année contribuent à hauteur d'un forfait de 1 500 €/an.

En 2021, la part de fonctionnement de l'école restant à la charge de la commune de Piedicorte correspond à **23 185,73 €** pour 7 élèves soit **3 312,24 € par élève**.

Pour 2022, il est proposé :

Pour les communes ayant des élèves scolarisés au cours de cette année scolaire, de maintenir leur participation à 1 500 € par élève.

Pour les communes n'ayant pas d'élève scolarisés au cours de cette année scolaire 2021/2022, de demander la même participation forfaitaire de 1 500 €.

Après délibération le conseil municipal par son vote

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0

Adopte la proposition ci-dessus.

3) Questions diverses

3-1 Pénurie d'eau

Compte tenu du très faible niveau des ressources en eau de la commune ((ressource quotidienne : 41 m3 ; consommation : 70 m3) et de la forte augmentation de la population en cette période estivale, il est envisagé de faire appel aux autorités préfectorales (SIDPC 2B) pour obtenir l'intervention des pompiers. Cela aura pour conséquence la non-potabilité de l'eau contenue dans le réservoir. Il sera également demandé l'aide de la commune de Pietraserena pour le remplissage de la citerne des pompiers. Un arrêté municipal d'interdiction de consommation de l'eau devra également être pris et il sera nécessaire de distribuer de l'eau potable à la population.

En conséquence il est fait appel au civisme et à la responsabilité de chacun pour restreindre au maximum sa consommation quotidienne d'eau, ceci afin d'éviter des coupures d'eau de plus longue durée, voire de fermeture complète de la distribution pour reconstituer la réserve d'eau.

3-2 Piste (devis)

Un devis de remise en état de la piste municipale du Monte Rossu au couvent a été reçu pour un montant de 10 000 €.

Un dossier de demande d'aide dans la cadre de la dotation quinquennale sera élaboré et envoyé à la CDC.

3-3 Mur et ricciada croix (subvention)

Nous sommes en attente de la réponse de la CDC pour la demande de subvention sur la dotation quinquennale 2020-2024 (voir DE_2022_029 - PV du conseil municipal du 16 juillet 2022)

3-4 Eglise phase 3

La première facture (situation 1 : 45 578,60 €) de l'entreprise « Les Frères Piacentini » a été mandatée. Nous sommes en attente du retour de visa de la Trésorerie de Borgo pour adresser la demande d'acompte de subvention à la CDC.

3-5 Etat de la trésorerie au 29/07/2022

En caisse au 29/07/2022 : 632 202,44 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 13h00